

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

DEVIS DE FORMATION

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous adressons un devis pour la formation professionnelle continue suivante :

Enseigner les techniques de Pilotage VTT

Dates de la formation : **4 au 6 avril 2018**

Durée du stage : **22 heures - 3 jours**

Ce stage se déroulera à : **INSTITUT DE FORMATION DU VELO – 180 BOULEVARD DE CHARAVAINES – CAMPUS DE LA BRUNERIE – 38500 VOIRON**

Horaires :
4 avril 2018 : 9h/12h – 13h/17h
5 avril 2018 : 8h/12h – 13h/17h
6 avril 2018 : 08h/12h – 13h/16h

Coût pédagogique : **440€ Net de taxes** (organisme de formation non assujetti à la TVA)

Frais d'hébergement / restauration : **à la charge du stagiaire. Possibilités de réservation d'hébergement sur le site de la Brunerie - resa@treplinsport.fr – 04 76 67 04 05**

Les intervenants qui assureront la formation sont spécialisés dans ce domaine et vous apporteront toutes les compétences pour atteindre les objectifs visés et détaillés dans le programme ci-joint.

Bon pour acceptation
Signature du stagiaire

Bertrand RABATEL
IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9902
info@formation-velo.com
Responsable formation



INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie

180 Boulevard de Charavines

38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19

Code NAF : 8559A

Déclaration d'activité N° 82 3805102 38

www.formation-velo.com

A l'attention de :

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

INTITULE DE LA FORMATION : Enseigner les techniques de Pilotage VTT

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Objectif : analyser, comprendre et enseigner les techniques de pilotage VTT et pouvoir les réaliser

Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu **du 4 AU 6 AVRIL 2018**

A : INSTITUT DE FORMATION DU VELO – 180 BOULEVARD DE CHARAVAINES – CAMPUS DE LA BRUNERIE – 38500 VOIRON Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires.

Durée : **22 heures** en centre de formation, réparties sur **3 jours**.

Horaires :

4 avril 2018 : 9h/12h – 13h/17h

5 avril 2018 : 8h/12h – 13h/17h

6 avril 2018: 08h/12h – 13h/16h

Programme de la formation :

- ✓ Jour 1: Reprise des fondamentaux et construction des repères observables (position de base, freinage, descendre...)
- ✓ Jour 2 : amélioration et perfectionnement en courbes (virages à plats, virages relevés, trajectoires...)
- ✓ Jour 3 : amélioration et perfectionnement des techniques de pilotage (wheeling, bunny up, sauts...)

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- ✓ Cours théoriques
- ✓ Mise en pratique
- ✓ discussion et débat sur les expériences de chacun
- ✓ Utilisation d'un référentiel de progression pédagogique.

Analyse biomécaniques des techniques VTT(analyse et explication des gestes sur le terrain, retours vidéos, analyse vidéo)

Evaluation des acquis de formation : évaluation terminale et utilisation d'un référentiel de performance

Nature de la sanction de l'action de formation : Une attestation de présence et de formation est remise au stagiaire. Cette formation n'est pas diplômante.

Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'encadrement cycliste titulaire ou en cours de formation d'un diplôme d'encadrement cycliste (BEES, BPJEPS ou UCC des activités cyclistes, CQC VTT). Elle est également ouverte aux bénévoles titulaires d'un Brevet Fédéral ou enseignants d'éducation physique et sportive.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de journée un temps de bilan oral est prévu avec les participants pour lever les difficultés et ajuster la formation aux attentes. En fin de formation un bilan est remis aux stagiaires sous forme de questionnaire afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.

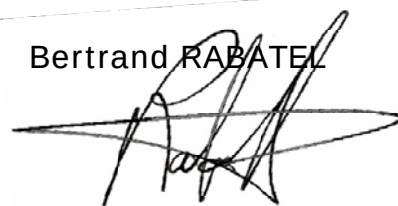
Qualité du formateur : Benjamin VIBERT est titulaire d'un BEES 1 CYCLISME - ACTIVITES DU CYCLISME – BEESAC et responsable technique sur les formations professionnelles à l'Institut de Formation du Vélo.

Pour le participant

Bon pour acceptation
Signature

Pour l'organisme de formation

Bertrand RABATEL



Responsable formation



IFV Institut
de Formation
du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Domaine de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A



INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie

180 Boulevard de Charavines

38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19

Code NAF : 8559A

Déclaration d'activité N° 82 3805102 38

www.formation-velo.com

A l'attention de :

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre l'organisme de formation :

Institut de formation du vélo

dont le siège est au Domaine de la Brunerie - 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON

dont le numéro SIRET est 534 277 488 000 19, représenté par Bertrand RABATEL, directeur

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 3805102 38 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Et l'entreprise :

est conclue une convention de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Article 1^{er} : Objet

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation

INTITULE DE LA FORMATION : Enseigner les techniques de Pilotage VTT

Pour le participant suivant : Florian BOUTEILLER

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Objectif : analyser, comprendre et enseigner les techniques de pilotage VTT et pouvoir les réaliser

Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu **du 4 AU 6 AVRIL 2018**

A : INSTITUT DE FORMATION DU VELO – 180 BOULEVARD DE CHARAVAINES – CAMPUS DE LA BRUNERIE – 38500 VOIRON Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires.

Durée : **22 heures** en centre de formation, réparties sur **3 jours**.

Horaires :

4 avril 2018 : 9h/12h – 13h/17h

5 avril 2018 : 8h/12h – 13h/17h

6 avril 2018 : 08h/12h – 13h/16h

Programme de la formation :

- ✓ Jour 1: Reprise des fondamentaux et construction des repères observables (position de base, freinage, descendre...)
- ✓ Jour 2 : amélioration et perfectionnement en courbes (virages à plats, virages relevés, trajectoires...)
- ✓ Jour 3 : amélioration et perfectionnement des techniques de pilotage (wheeling, bunny up, sauts...)

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- ✓ Cours théoriques
- ✓ Mise en pratique
- ✓ discussion et débat sur les expériences de chacun
- ✓ Utilisation d'un référentiel de progression pédagogique.

Analyse biomécaniques des techniques VTT (analyse et explication des gestes sur le terrain, retours vidéos, analyse vidéo)

Evaluation des acquis de formation : évaluation terminale et utilisation d'un référentiel de performance

Nature de la sanction de l'action de formation : Une attestation de présence et de formation est remise au stagiaire. Cette formation n'est pas diplômante.

Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'encadrement cycliste titulaire ou en cours de formation d'un diplôme d'encadrement cycliste (BEES, BPJEPS ou UCC des activités cyclistes, CQC VTT). Elle est également ouverte aux bénévoles titulaires d'un Brevet Fédéral ou enseignants d'éducation physique et sportive.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de journée un temps de bilan oral est prévu avec les participants pour lever les difficultés et ajuster la formation aux attentes. En fin de formation un bilan est remis aux stagiaires sous forme de questionnaire afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.

Qualité du formateur :

Benjamin VIBERT est titulaire d'un BEES 1 CYCLISME - ACTIVITES DU CYCLISME – BEESAC et responsable technique sur les formations professionnelles à l'Institut de Formation du Vélo.

Article 5 : Délai de rétractation

Dispositions financières

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Le prix de l'action de formation est fixé à **440 € Net de Taxe, soit 20€/heure**

L'entreprise s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **101 €** (cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).

- le paiement du solde, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous : **339 €** à régler à l'issue de la formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire

Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.

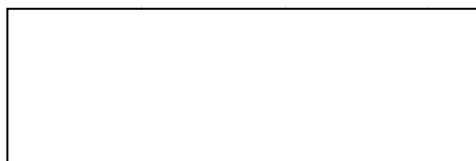
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Voiron, le 13 mars 2018

Pour l'entreprise



Bon pour acceptation
Signature

IFV - Domaine de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

Pour l'organisme de formation

IFV Institut
de Formation
du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL

Responsable formation